

Des abus sexuels sur des bébés hospitalisés, c'est possible ????

écrit par Christine Tasin | 21 août 2025



De quoi refuser de laisser son enfant seul à l'hôpital ! Des parents qui, rassurés d'avoir laissé leurs petits aux mains de gentilles infirmières très maternelles, découvrent que, soir après soir, leur nouveau-né a été

utilisé comme outil sexuel... Ça donne des envies de meurtre et je doute que les parents retrouvent un jour calme et sérénité après cette affaire.

Juliette S, une infirmière exerçant à l'hôpital André Grégoire de Montreuil, dans le service de réanimation néonatale, faisait subir aux bébés des attouchements, des violences et abus sexuels. Elle se filmait mettant son doigt dans la bouche d'un bébé tout en effectuant des gestes de va-et-vient sur le sexe de ce dernier.

Ces vidéos étaient destinées à son compagnon de l'époque. Celui-ci les aurait ensuite envoyées à une autre femme avec laquelle il correspondait. Consciente de la gravité des faits, cette dernière a piégé l'homme et diffusé les images sur le réseau X, ce qui a poussé l'infirmière à se présenter au commissariat de Clichy-sous-Bois pour dénoncer les actes qu'elle aurait commis. et envoyait les images à son compagnon **Redouane**, employé à l'aéroport de Roissy, histoire de le faire bander et/ou éjaculer, allez savoir et lui-même faisait circuler sur le net... Il aurait envoyé à une autre femme qui aurait compris la gravité et aurait révélé l'affaire. En tout cas c'est abominable, impardonnable...

Ce qui est également impardonnable c'est la mansuétude du juge qui, pendant l'enquête, a relâché les 2 criminels, juste condamnés à ne plus entrer en contact en attendant enquête et jugement.. La criminelle, elle, argue pour se défendre qu'elle était sous emprise (pauvre petite caille...)

L'homme est mis en examen pour complicité d'agression sexuelle, détention, captation et transmissions d'images à caractère pédopornographique. Ils ont été dénoncés par leurs vidéos qui ont circulé sur les réseaux sociaux... simple perversité qu'ils partageaient histoire d'être encore plus excités ou bien le Redouane en question monnayait-il les images ?

8 familles déposent plainte, 6 se constituent partie civile.. pour savoir si leur bébé a fait partie des petites victimes. Oui on en est là. Silence radio. Vous savez qu'il y a eu des horreurs commises dans le réanimation pédiatrique pendant la période où votre enfant y était hospitalisé mais personne ne vous dit si il a fait partie des petites victimes..

Les parents obligés de se porter partie civile pour espérer connaître un jour la vérité...

Les faits se seraient passés d'octobre 2024 à début 2025... Les policiers réclament seulement des photos décembre et janvier de leurs bébés hospitalisés pour les comparer avec celles tirées des vidéos qui ont circulé... Vous imaginez le cauchemar des parents ???

La question qui tue : pourquoi les 2 monstres sont-ils dans la nature ? Pourquoi n'ont-ils pas été enfermés, en détention provisoire le temps de l'enquête ? **Pour leur donner le temps de fuir à l'étranger et d'épargner ainsi les éventuels gros bonnets mouillés dans l'affaire ? Oui, cette affaire est atroce et elle pue salement.**

Les juges auraient expliqué que les 2 mis en cause étaient bien insérés professionnellement et qu'il n'y avait pas d'antécédents judiciaires... Ben voyons ! Les mauvaises langues ajoutent que, peut-être, les juges, de vrais papas gâteaux pour les agresseurs de bébés auraient eu peur que les dits agresseurs ne reçoivent une juste punition de la part de leurs co-détenus. Quelque chose est pourri au royaume de France.